

Rapport de la Commission gestion-finances chargée d'examiner la gestion et les comptes 2019 de la commune de Denges

La Commission gestion-finances s'est réunie le 11 et le 19 mai ainsi que le 26 mai 2020 pour étudier la gestion et les comptes 2019.

1 Personnes présentes

	11.05.20	19.05.20	26.05.20
M Yan Borboën	X	X	X
M. Quentin Bérard	X	X	
M. Alan Carleton	X	X	X
Mme Catherine Jaquier	X	X	X
Mme Susan Killias	X	X	X
Mme Pascale Menu	X	X	X
M. Tim Ducommun	X		X

2 Comptes-rendus des séances

2.1 Séance du 11 mai 2020

La Commission gestion-finances a :

- étudié les mini-PV des séances de la Municipalité du 7 janvier 2019 au 16 décembre 2019
- étudié les comptes communaux 2019
- étudié le rapport de gestion 2019
- étudié les comptes de l'établissement primaire et secondaire de Préverenges

et établi les questions les concernant.

2.2 Séance du 18 mai 2020

La Commission gestion-finances a reçu et pris connaissance des réponses aux questions adressées à la Municipalité sur les comptes et le rapport de gestion.

2.3 Séance du 26 mai 2020

Lors de cette séance, la Commission gestion-finances a étudié les pièces comptables et le livre de caisse et étudié le rapport de l'auditeur sur les comptes communaux 2019. De plus, elle a finalisé ce rapport pour le Conseil Communal.

3 Remerciements

La Commission tient à remercier la Municipalité, et spécialement Monsieur Monnin, Syndic et Municipal des finances de sa pleine collaboration pour les réponses rapides et complètes données aux questions des commissaires.

Nous avons apprécié également la qualité du rapport de gestion. Les informations sont complètes et claires. Nous félicitons la Municipalité pour l'investissement continu qu'elle porte à ce rapport.

4 Remarques en préambule

Les questions sur les mini-PV, le rapport de gestion et les comptes ainsi que les réponses de la Municipalité sont annexés au rapport et ne seront pas lus lors de la séance du Conseil.

5 Rapport de visite

Aucune visite n'a été nécessaire pour la vérification des comptes.

6 Rapport de la commission gestion-finances

6.1 Comptabilité et livre de caisse 2019

Après avoir :

- étudié les pièces comptables et le livre de caisse
- vérifié par sondage statistique l'enregistrement de 73 écritures comptables
- étudié le rapport de l'auditeur sur les comptes communaux 2019 comprenant les comptes de fonctionnement, le tableau de l'évolution des investissements du patrimoine administratif, les comptes du bilan, les engagements hors bilan et l'entente intercommunale arrêté au 31 décembre 2019

La Commission a constaté ce qui suit :

- La comptabilité est régulièrement tenue avec exactitude
- Tous les documents requis ont été mis à notre disposition

6.2 Comptes communaux 2019

Les comptes de la Commune bouclent avec un résultat opérationnel bénéficiaire de CHF 488'408 (2018 : CHF 107'276.-) alors que le budget laissait prévoir un bénéfice de CHF 455'600.-

L'écart budget/résultat est donc minime cette année (CHF 32'808.-) et démontre la bonne gestion du budget par la Municipalité.

Les attributions aux réserves et amortissements portent le résultat net de l'exercice à un déficit de CHF -169'871.- (2018 : -128'923.-) alors que le budget prévoyait un déficit de CHF -323'100.-. Cette différence budgétaire est principalement expliquée par une diminution de l'attribution à la réserve « Collecteurs et épuration » de CHF 263'000.- au lieu de CHF 424'500.- en raison du retard du plan de quartier des Marais.

6.3 Charges et revenus de fonctionnement

Avec CHF 6,62mio, les charges ordinaires de fonctionnement sont en augmentation d'environ 4% par rapport à 2018. Les revenus de fonctionnement s'élèvent à CHF 7.11mio, et sont supérieurs de 9% à 2018, grâce, principalement, à l'augmentation des revenus en lien avec les impôts sur les bénéfices et le capital des personnes morales et à l'encaissement de la taxe « Equipement communautaire » lié au plan de quartier des Marais.

6.4 Autofinancement, dépenses d'investissement et cash-flow

L'autofinancement est clairement positif (CHF 488'408.-) et est cette année en augmentation comparé à 2018 (CHF 107'276.-). A noter qu'après une baisse constante depuis 2009, l'autofinancement est en augmentation. Cette embellie est positive, mais le Conseil Communal devra continuer à garder les investissements votés et futurs de la commune sous contrôle.

Le taux d'autofinancement par rapport aux revenus est de 6.87%, ce qui est nettement supérieur à l'année dernière (1.65% en 2018).

Le capital et fortune nette en début d'exercice s'élevait à CHF 505'599.- et a diminué de CHF 169'872.-, ce qui correspond à l'excédent de charges de l'exercice, finissant au 31.12.2019 à CHF 335'727.-

6.5 Evolution de la dette

Denges n'a pas d'emprunt en cours au 31.12.2019.

6.6 Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport de révision des comptes annuels 2019 du 8 mai 2020, la société BDO a révisé les comptes de la Commune relatifs à l'exercice 2019.

La société BDO déclare que, sur la base d'un examen succinct, ils n'ont pas relevé de faits qui laissent penser que les comptes communaux annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019, ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

6.7 Perspectives et autres éléments

La Commission gestion-finances souligne, qu'au sein des réserves qui s'élèvent à près de CHF 3.3 mio, la commune dispose toujours de CHF 512'186 pour des investissements futurs non encore définis. Cette réserve est inchangée par rapport à 2018.

Nous tenons aussi à préciser que, malgré le résultat net déficitaire pour la 8^{ème} année consécutive :

- La commune n'a pas de dettes
- La marge opérationnelle est restée positive.

Finalement, il faut relever que les futurs quartiers des Ochettes et des Marais amèneront des nouveaux habitants et ainsi de nouvelles rentrées fiscales.

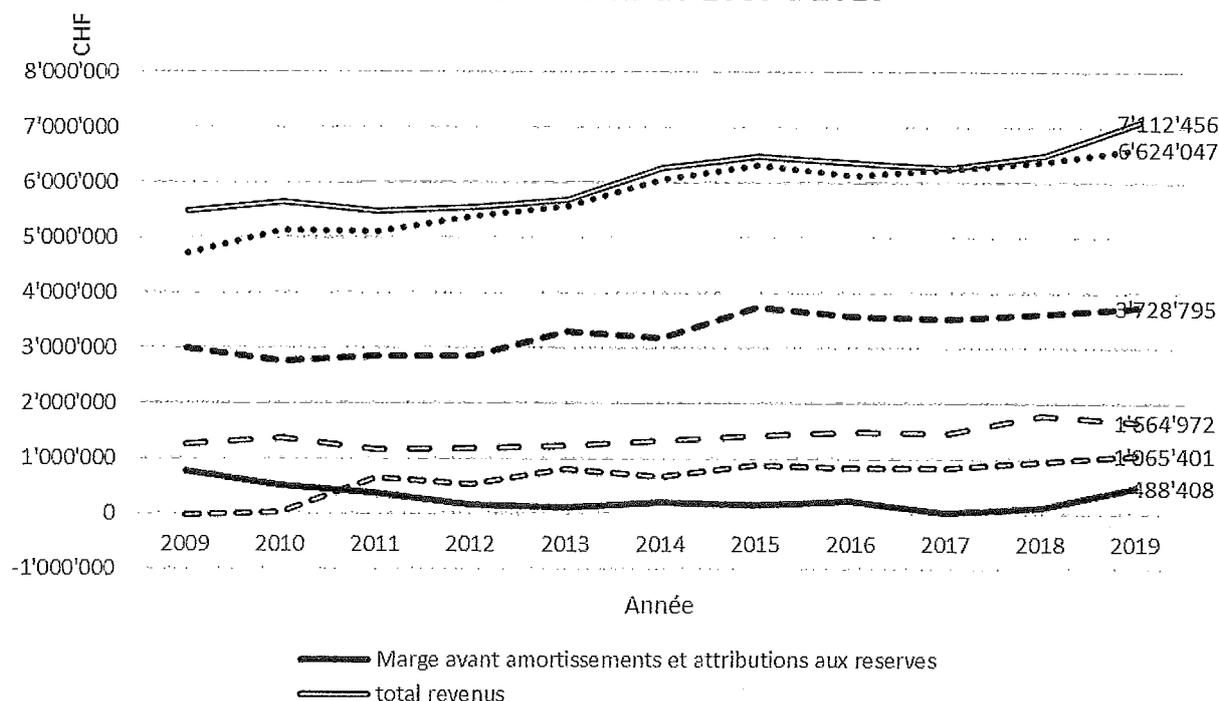
6.8 Rétrospectives

La commission gestion-finances a extrait quelques données des années 2009 à 2019 et les a représentées dans un graphique afin d'illustrer l'évolution des comptes de la commune durant cette période.

Il en ressort que durant cette période :

- Le total des revenus a augmenté de CHF 1.62mio, passant à CHF 7.1mio soit une augmentation des recettes de 30%.
- Le total des charges a augmenté de CHF 1.9mio, passant à CHF 6.6mio soit une augmentation des dépenses de 40%.
- Le total de l'impôt sur revenu et fortune a également augmenté de CHF 0.74mio, passant à CHF 3.73mio soit une augmentation des impôts de 25%.
- La marge avant amortissement (autofinancement) a quant à elle baissée passant de CHF 0.76mio à CHF 0.48mio soit une diminution de 36%.

Diverses évolutions de 2009 à 2019



Malgré la légère augmentation la marge avant amortissement est directement liée à l'augmentation des charges imposées à la commune par le canton et autres organismes supra communaux, tel qu'entre 2009 et 2019 :

- La prévoyance sociale cantonale qui a crû de CHF 414'694.-, passant à CHF 1.66mio soit une augmentation de 33% ; et
- La péréquation cantonale qui passe de CHF -25'112.- à CHF 1'065'401.- en 2019. Il est intéressant de constater que Denges participe positivement à la péréquation cantonale depuis 10 années consécutives.

La Commission gestion-finances rappelle que la Municipalité subit ces dépenses et n'a malheureusement pas moyen de les maîtriser. La Commission gestion-finances a évalué les charges imposées à la commune par le canton et autres organismes supra communaux à environ 60% de la totalité des charges de la commune. Notre marge de manœuvre se situe uniquement dans les comptes de fonctionnements « Administration Générale », « Domaines & Bâtiments » et « Travaux ».

5 Conclusions

La commission gestion-finances unanime propose au Conseil communal de Denges :

- d'accepter le rapport de gestion et les comptes de l'année 2019 tels que présentés par la Municipalité ; et
- de donner décharge à la Municipalité et à la Commission gestion-finances pour leurs mandats.

Denges, le 26 juin 2020

Pour la commission : Pascale Menu
Présidente



Annexe :

- Questions et réponses concernant le rapport de gestion et les comptes

Réponses à la Commission des finances : Comptes 2019

Attributions aux réserves selon tableau page 5 : Pourriez-vous nous rappeler ce qui figure sous « Équipements communautaires » ?

Le Conseil communal a adopté en 2014 un règlement communal sur la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal perçue lors de l'adoption des mesures d'aménagement du territoire. Lorsque un plan d'affectation prévoit la création de nouvelles zones à bâtir, la loi permet aux communes de faire participer les propriétaires qui bénéficient de ces nouvelles zones aux frais d'équipements au sens strict (routes, canalisations, etc) et frais généraux d'infrastructure (écoles, crèches, espaces publics, etc). En l'occurrence, dans cette rubrique figure la moitié de la taxe décrite ci-dessus pour la construction du Plan de quartier les Marais.

Collecteurs et épuration : pourquoi une telle différence entre le montant budgété et le montant réel ?

Le surplus de l'attribution à la réserve provient des taxes d'introduction à l'égout du Plan de quartier les Marais.

Compte 112.318.04 : Est-ce que l'archivage des documents administratifs est une dépense exceptionnelle ?

C'est une dépense non prévue au budget permettant le rattrapage d'un certain nombre d'années d'archivage. Désormais, un montant sera prévu régulièrement au budget annuel.

Compte 112.313.01 et 112.435.01 : Achat et vente de vin . Pourquoi n'a-t-on pas acheté autant de vin que prévu ?

Nous avons effectivement acheté pour CHF 31'528.60 de vin, la commande supplémentaire comprenait uniquement le vin rouge. L'objectif étant de proposer à nos citoyens un millésime de 2 ans d'âge chaque année. La commande supplémentaire a été mise à l'inventaire (CHF 7'833.60).

Compte 210.330.00 : Que signifie le terme « Défalcation d'impôts » ?

Il s'agit d'impôts communaux non encaissés après rappel et poursuite par le Canton. Ce montant a été défalqué par le Canton, qui effectue pour la Commune la facturation et l'encaissement des impôts communaux.

Compte 21.451.00 : Part aide cantonale RFFA - S'agit-il d'une recette unique ou récurrente ?

Elle est pérenne en fonction des recettes sur les personnes morales, elle peut varier en fonction du produit de cet impôt. Les recettes 2019, en nette augmentation, ne permettront pas de recevoir une aide cantonale dans le prochain exercice.

Compte 45.00 Déchets ménagers et verts : Est-ce que l'élimination de nos déchets coûtent cher par rapport à une commune de taille équivalente dans la région ?

Il n'existe pas de statistiques de comparaison entre les communes. Toutefois, si l'on écoute Valorsa, société récoltant les déchets de dizaines de communes, nous sommes considérés comme bon élève dans la mesure où le produit de la taxe forfaitaire et la vente des sacs taxés nous permettent de couvrir l'ensemble de nos coûts.

Comptes 720.351.08 et 720.452.00 - Pourquoi avons nous cette année des charges et un décompte final ?

La consommation en heures par nos enfants a été inférieure aux années précédentes et par conséquent au budget.

Compte 20.2000.01 : Quel type de créances sont regroupées sous l'appellation « Créanciers divers » ?

Dans ce compte est comptabilisé des factures de charges 2019 payées en 2020.

Denges, le 19 mai 2020 - Francis Monnin Syndic et Municipal des Finances